

# Aide-mémoire sur l'accès Internet sans fil



Internet est devenu incontournable dans la société de services dans laquelle nous vivons. Les établissements d'hébergement veulent se montrer à la hauteur des besoins d'information de leur clientèle et mettent à disposition un accès Internet.

**Important: cet aide-mémoire ne traite pas du type de wi-fi proposé dans les différents établissements. Il s'intéresse uniquement aux prescriptions légales. Pour quel type de wi-fi existe-t-il une obligation d'identification? L'hôtelier est-il responsable en cas de comportement illicite des utilisateurs? Existe-t-il des prescriptions en matière de protection des données?**



## 1. Types de wi-fi possibles dans le secteur de l'hébergement

- wi-fi public (exploité de manière professionnelle)
- wi-fi public (exploité de manière non professionnelle)
- wi-fi privé pour les hôtes
- wi-fi privé «ouvert»

## 2. Autorisation

Même les wi-fi publics ne nécessitent en principe aucune autorisation.

## 3. Les utilisateurs du wi-fi doivent-ils être identifiés?

Une identification est nécessaire lorsqu'il s'agit d'un wi-fi exploité de manière professionnelle. C'est le cas lorsqu'une entreprise informatique spécialisée en la matière est chargée de l'exploitation du wi-fi. Tant qu'un wi-fi n'est pas exploité de manière professionnelle, l'identification des utilisateurs du wi-fi ne s'impose pas. Les établissements d'hébergement qui installent et exploitent eux-mêmes le wi-fi sont donc exemptés de l'obligation de vérification de l'identité.



### Obligation de vérification de l'identité

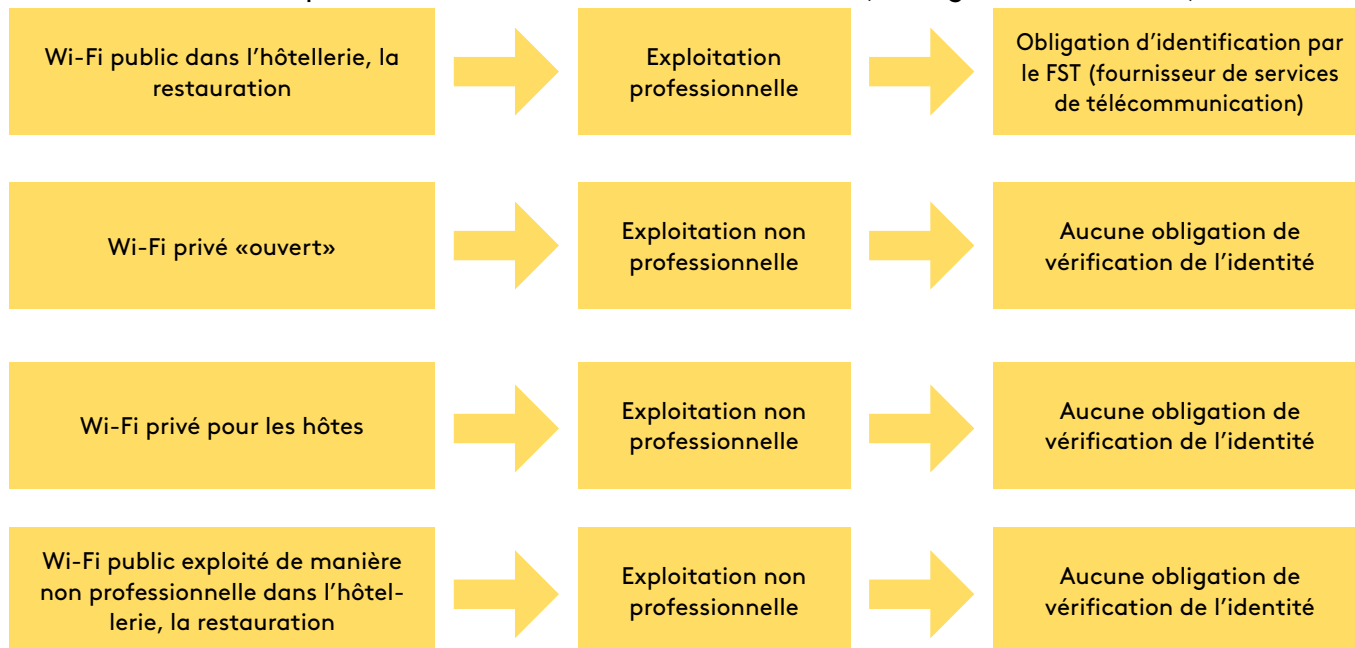
Wi-Fi public exploité de manière professionnelle: une société informatique spécialisée dans ce domaine exploite le wi-fi

### Aucune obligation de vérification de l'identité

Wi-Fi public exploité de manière non professionnelle: le wi-fi est géré par l'établissement d'hébergement

## 4. Vue d'ensemble de l'obligation de vérification de l'identité

Comme indiqué au chiffre 1, il existe différents types de wi-fi. Le tableau suivant donne un aperçu des cas dans lesquels il est ou non obligatoire de procéder à une vérification de l'identité (voir également le ch. 3).



## 5. Procédure d'identification

Une identification peut avoir lieu par: \*

- code SMS
- carte de crédit
- voucher lié au numéro de la chambre

\* liste non exhaustive.



## 6. Responsabilité en cas de comportement illicite

### 6.1 Principe

Internet n'offre pas seulement une source d'informations exhaustive et une communication rapide, mais peut également inciter à des abus.

Les établissements d'hébergement ne sont en principe pas responsables des comportements illicites de leurs hôtes sur Internet. Il en va autrement lorsque les établissements tolèrent sciemment un comportement illicite.

## 6.2 Recommandations urgentes

- a) Rédaction de conditions d'utilisation propres à l'hôtel. Même si les hôtes répondent en principe eux-mêmes de leur comportement illicite sur Internet, il est vivement recommandé que l'hôtel établisse ses propres conditions d'utilisation. Il s'agit de définir clairement les comportements tolérés et ceux qui ne le sont pas. Les conditions d'utilisation doivent être communiquées aux hôtes avant leur première connexion au wi-fi (p. ex. via la page d'accueil).
- b) Wi-fi séparé pour les hôtes. Pour des raisons de sécurité et de protection des données, le wi-fi des hôtes doit être séparé du wi-fi de l'établissement. Il doit s'agir d'une ligne clairement définie. En tant que personne morale, l'établissement d'hébergement agit en tant que partie contractante du fournisseur d'accès.
- c) Le fournisseur d'accès Internet doit être informé du fait que la ligne correspondante est un wi-fi réservé aux hôtes.

## 6.3 Responsabilité en cas d'accès au wi-fi non protégé

Les wi-fi exploités de façon non professionnelle ne sont pas soumis à l'obligation de vérification de l'identité (voir ch. 3). De même, les établissements d'hébergement déclinent en principe toute responsabilité en cas de comportement illicite (exception: voir ch. 6.1). Pour des raisons de sécurité (prévention des abus, lutte contre les comportements illicites), il est clairement recommandé de protéger l'accès au wi-fi et de contraindre les hôtes à s'enregistrer d'une manière ou d'une autre (voir ch. 5). Si l'accès au wi-fi n'est pas protégé, il n'existe aucune vue d'ensemble des connexions. De même, un wi-fi ouvert sans aucune restriction d'accès comporte des risques pour les hôtes (p. ex. pas de cryptage de la connexion, accès aux données possible entre les utilisateurs au sein d'une même connexion).



# 7. Protection des données

## 7.1 Généralités

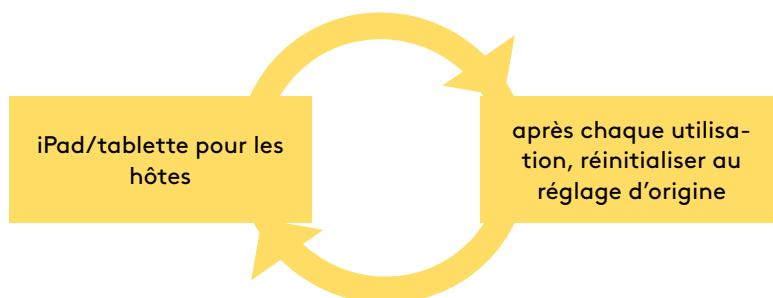
La saisie de données à caractère personnel est soumise à l'obligation de renseigner conformément à la loi sur la protection des données (art. 8 LPD ou art. 25 ss nLPD), et l'adresse IP en fait déjà partie. Les hôtes doivent être informés du traitement des données et leur consentement explicite est nécessaire. Les hôtes doivent être informés des données exactes qui sont saisies et de la finalité. Une mention correspondante dans votre déclaration de confidentialité suffit à cet égard.

**ATTENTION: pas plus qu'il ne le faut! Seules les données nécessaires à une utilisation conforme peuvent être saisies.**

Les données saisies sont soumises à une obligation de conservation de 6 mois et doivent être supprimées après 6 mois.

## 7.2 Utilisation multiple iPad/tablette

Les établissements peuvent mettre des iPads/tablettes à la disposition de leurs hôtes. Si un établissement opte pour cette prestation de service, il doit veiller à respecter les dispositions relatives à la protection des données. Concrètement, il s'agit d'empêcher les accès non autorisés aux données des hôtes et de garantir que les données soient entièrement effacées après le check-out des hôtes. Du point de vue de la protection des données, il est clairement recommandé de réinitialiser l'iPad/la tablette au réglage d'origine après chaque utilisation.



Service juridique  
Juillet 2023

HotellerieSuisse  
Monbijoustrasse 130  
Case postale  
CH-3001 Berne

T +41 31 370 41 11

[welcome@hotelleriesuisse.ch](mailto:welcome@hotelleriesuisse.ch)  
[hotelleriesuisse.ch](http://hotelleriesuisse.ch)